



NOTRE PLAN CLIMAT  
Ensemble, construisons l'avenir

# Appel à candidatures

POUR LES PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES

SEMI-MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

## Haies et mares Créer, planter, restaurer

**Objectif :**

**21 km de haies  
& 21 km de mares  
à échéance 2027 !**



**AIN**<sup>01</sup>  
le Département

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

agence  
de l'eau  
RHÔNE  
MEDITERRANÉE  
CORSE

DOMBES  
SAÔNE VALLÉE  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le plan Climat (PCAET) de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée vise à s'adapter durablement au changement climatique. L'agriculture a été définie comme un levier pour favoriser la transition écologique.

Le semi-marathon de la biodiversité a pour objectif d'inciter les propriétaires possédant des parcelles sur l'une des 19 communes du territoire à planter des haies et à créer ou restaurer des mares.

## Pourquoi ?

### Bénéfiques pour vos parcelles et l'environnement !

Les mares possèdent des fonctions régulatrices de l'eau (écrêtage des crues, stockage de l'eau, rétention...).

Brise-vent, les haies protègent les cultures et limitent les effets du gel et de la canicule.

Mares et haies réduisent le ruissellement et l'érosion des sols car elles contribuent à l'épuration des eaux provenant des parcelles agricoles.

De plus, elles constituent de véritables réservoirs biologiques.



## Un projet pris en charge

Au-delà d'un soutien technique, les candidats retenus pourront bénéficier d'une aide financière à hauteur de 96% (par l'Agence de l'eau RMC, du Département de l'Ain et de la CCDSV) : A titre indicatif, le montant de participation estimé qui revient au propriétaire sera le suivant :

- ▶ 1,44€ du mètre linéaire pour les haies (soit 144€ pour 100 mètres de haie plantés.)
- ▶ 214€ par mare

## Comment candidater ?

Tous les propriétaires possédant des parcelles de Dombes Saône Vallée, peuvent télécharger et remplir le formulaire jusqu'au 31 janvier 2024 inclus sur [www.ccdsv.fr](http://www.ccdsv.fr)

